



## **COMPTE RENDU REUNION VILLEFRANCHE 17 OCTOBRE 2011**

**Présents :**

- SDIS Col Serge DELAIGUE, Col Vincent GUILOT, Col Marcel ILTIS, Lt-col Jean-Pierre ESCASSUT, Lt-col François DROBATCHEF, Cdt Christian BOUCHE
- SUD Gilbert LEBRUN, Didier DUPIR, Rémy CHABBOUH, Guy FROMENT, Franck CHENAL, Emmanuel VOISIN
- CGT Sammy DIARRA, Jean-Pierre MONNIER, Frédéric BOURGINE
- UNSA Cédric BREYSSE, Franck MOREL

Ce jour à 17 heures l'ensemble du personnel du centre de Villefranche s'est réuni aux côtés de leurs représentants syndicaux et des membres de la direction du SDIS, ainsi que la hiérarchie du centre.

Les nombreux points soulevés lors de la réunion du 10 octobre 2011 sont présentés au directeur de la manière suivante.

### **Premier point : Le management de la hiérarchie.**

C'est de loin le point le plus important pour les agents du centre. Il concerne :

- Le préavis de grève de ce jour. Trois agents se sont portés grévistes et ont reçu l'ordre de quitter le centre, comme des pestiférés. Le DDSIS a reconnu que le Préfet n'avait pas pris un arrêté de service minimum.  
Pour les autres agents, une théorie a été faite sur le droit de grève avec comme support un document de travail que nous jugeons illégal, ainsi que les ordres de maintien qui ne précisaient pas d'arrêté préfectoral de service minimum.  
Le directeur confirme que le document donné le matin n'est qu'un document de travail et assure que la totalité des agents de garde pouvaient prétendre à être grévistes. Il murmure une réponse évasive quant à la légalité des ordres de maintien.
- Les propos diffamatoires pour « vol de matériels » envers les SPP du centre qui sont également SPV dans l'Ain.  
Le directeur confirme qu'un dépôt de plainte a été fait par le SDIS suite à l'inventaire du magasin où un manque de matériel a été constaté. Vis-à-vis des propos diffamatoires, le directeur a demandé qui était l'auteur des propos. Un agent présent désigne le chef de compagnie.  
Le directeur incite fortement les personnels concernés à faire un dépôt de plainte et à lui remettre de façon manuscrite un compte-rendu.
- Une pression permanente sur les agents de la part de leur direction.
  - ✓ Lors de l'organisation du congrès la hiérarchie du centre demandait avec insistance que les agents participent à celui-ci car le manque de personnel était flagrant, et notait sur un carnet les refus.  
Le directeur confirme que le congrès est un événement d'ordre associatif et que chaque agent a le libre choix de participer ou non.

- ✓ Un agent qui a effectué un exercice interdépartemental s'est vu bloquer sa demande d'indemnisation par l'adjoint au chef de compagnie.  
Le problème a été résolu mais nous dénonçons la manière partisane de la hiérarchie pour gérer cette affaire.  
Le directeur confirme que la demande d'indemnisation est en cours de traitement.
- Le blocage de demande de stage d'agents par le chef de centre avec du monnayage.
  - ✓ Sept demandes de stage ont été faites pour l'IMP 1 et seulement quatre retenues. La hiérarchie démentait une sélection lors des candidatures et incriminait le service formation du centre qui lui n'était pas au courant de cette pratique.  
Le directeur rappelle que toutes les demandes de stage ne peuvent pas aboutir.
  - ✓ L'envoi d'une demande de stage d'animateur JSP faite pour une autre association de JSP que celle de Villefranche a été marchandé par le chef de compagnie contre l'encadrement de quelques jours pour la section de Villefranche.  
Le directeur ne cautionne pas cette pratique et annonce que le service aurait dû dire oui de suite.
- Les notations des SPP effectuées de façon collégiale en présence du personnel spv qui influe sur les appréciations.  
Le directeur explique qu'il s'agit d'une pratique qui existe depuis toujours dans ce centre.  
Nous lui rappelons que les notations concernent les agents de la fonction publique territoriale et que les SPV n'en font pas partie. Cette situation a amené deux révisions de notation en CAP cette année.  
Le directeur est conscient de la règle et ne voit aucun problème à la faire appliquer immédiatement.
- Les consignes de la hiérarchie non écrites et changeantes.  
Les agents dénoncent des consignes différentes chaque jour pour le décroché par exemple.  
Le directeur répond que tout ne peut être écrit et qu'il souhaite que Villefranche soit géré de la même manière qu'ailleurs.
- Pour finir sur le management du centre, les agents qualifient les méthodes de leur hiérarchie avec des mots très forts, telles que MENACE-PRESSION-INTIMIDATION-CHANTAGE.  
Le directeur demande si les termes utilisés sont appropriés.  
L'ensemble des agents répond d'une seule voix un grand OUI.

### Deuxième point : Les volontaires extérieurs.

- Un rappel est fait concernant ce statut qui n'existe nulle part. Soit les personnes sont SPP soit elles sont SPV. Un SPV « extérieur » peut, comme l'indique le compte-rendu du CA du 25 juin 2010, prendre quelques gardes et de façon ponctuelle avec avis favorable des deux chefs de centre. Certains SPV bénéficient de cette mesure depuis 8 ans. A l'origine la personne venait pour une période de six mois pour acquérir de l'expérience en tant qu'équipier. Depuis, des dérives ont lieu et ces personnes prennent 80% de nuit et même aspirent à prendre du chef d'agrès.  
Le directeur nous coupe en disant qu'il connaît très bien le sujet. Il explique tout d'abord la territorialité qui est en cours de régularisation et que seules les personnes habitant sur le secteur de Villefranche peuvent être SPV. Ensuite, il peut y avoir des SPV dans des « zones d'ombre »

où il n'y a pas de caserne, d'où leur intégration au centre. Concernant les SPV déjà en place, leurs cas sont étudiés individuellement. Il y en a quinze au SDIS selon le directeur. A partir de 2005 c'est la territorialité qui s'applique. Les règles ont été regroupées dans la délibération du CA du 25 juin 2010. Il souligne que ces cas sont en voie d'extinction et que le dossier concerne l'ensemble du département. Aucune ambiguïté sur la territorialité n'est possible.....

Nous lui rappelons qu'il n'a pas répondu au sujet des SPV « extérieurs ».

Le directeur reprend et assure que les personnes prenant des gardes vont subir les règles de la territorialité le plus tôt possible.

Nous lui faisons remarquer que nous l'avions déjà alerté sur le sujet il y a un an.

Le directeur annonce qu'il y a douze personnes qui sont concernées et que c'est douze de trop.

D'autre part, la hiérarchie valide par note de service interne la demande de ces mêmes SPV « extérieurs » qui sont sous-officiers d'accéder aux fonctions de chef d'agrès au détriment des SPP du centre.

Le directeur explique qu'il ne peut enlever les grades de sous-officiers aux agents et dès le passage au grade d'adjudant ils ne prendront plus de gardes.

Autre problématique des SPV « extérieurs ». Leur position en disponibilité programmée (DP), alors qu'ils résident à plus de dix minutes de Villefranche (Thizy par exemple), ralentit le départ en intervention car il faut attendre ses agents.

Le directeur nous dit qu'il y a des règles et qu'il va regarder ce point-là. Il affirme que le SPV de Thizy « ne doit pas prendre de garde ».

### Troisième point : La territorialité

- Le sujet concerne des SPV qui résident dans l'Ain, qui prennent des gardes postées au centre au détriment de leur centre d'appartenance, des SPV qui ne dépendent pas du bon CIS.  
Le directeur répond rapidement en disant que l'on vient d'évoquer le sujet.  
Nous insistons sur la problématique des SPV qui résident dans un autre département.  
Le directeur détourne le sujet en nous parlant du centre de Condrieu qui défend en secteur de premier appel des communes sur trois départements différents, d'où cette tolérance dans la délibération. Il annonce que la territorialité est un problème qui sera réglé avant la fin d'année avec la régularisation ou non de certains SPV.

### Quatrième point : Le passage des adjudants SPV au grade de major sans UV de CDG.

Le directeur explique qu'il s'agit d'une idée de la direction et qu'elle est abandonnée car il y a une opposition des SPP ainsi que du CCDSPV.

### Cinquième point : La gestion du bureau des feuilles.

- Pour les 24 h, il y a une mauvaise répartition des gardes supplémentaires (Gcom), avec comme incidence un nombre important de gardes sur les deux derniers trimestres, et des agents qui non pas leur quota d'heures.

Le directeur valide le principe de la régularité des Gcom sur l'année et ne trouve aucun intérêt à les stocker pour le quatrième trimestre.

- Pour les 12 h, la validation des plannings des SPP de mois en mois contrairement aux autres compagnies, qui sont par trimestre, conformément aux règles du SDIS.  
Le directeur demande si beaucoup de gardes sont changées.  
L'ensemble des 12 h répond oui.  
Le directeur trouve qu'il y a une dérive illogique de gestion et qu'il va la solutionner.
- Le non-respect des règles d'attribution des gardes donnant lieux aux IHTS par l'emploi systématique de SPV.  
Un des responsables des feuilles du centre dément ces propos.  
Le directeur donne la parole au colonel Guillot. Il rappelle la règle du kit des feuilles chapitre dix.  
Le directeur reprend la parole et dit qu'il y a une histoire particulière à Villefranche mais que l'on doit appliquer les mêmes règles dans tout le département. Un équilibre doit être respecté tant pour les jours/nuits des SPP que pour les SPV.

#### **Sixième point : Verrouillage des CDG volontaires sur le VLR.**

- Le positionnement d'officiers SPV verrouillés en disponibilité programmée (DP) sur le VLR au détriment des officiers professionnels en place sur le centre en fonctionnel. Ceci va à l'encontre des dispositions prises par le SDIS quant à la suppression des CDG de la Duchère, Croix-Rousse et Villefranche.

Le directeur assume cette situation malgré l'explication faite par un major du mal être vécu par les CDG du centre. Il explique qu'il n'y a pas d'autre département où les officiers sont en gardes postées, que c'est un choix de gestion du SDIS et qu'il est là pour gérer et non pas pour se faire des amis.

Nous lui évoquons la même problématique mais en garde postée sur Belleville (permanence opérationnelle à l'appui).

Le directeur répond explicitement qu'il n'y a pas de garde postée à Belleville.

Nous lui présentons quand même des copies d'écran du nouveau système d'alerte qui contredisent ces propos. Est-ce un autre bug de ce fabuleux système ?

#### **Septième point : Les aptitudes partielles.**

- Le positionnement de deux ou trois agents SPV avec des aptitudes partielles sur une garde déséquilibre et met en péril le départ des secours.  
Le directeur confirme qu'il ne peut pas y avoir plus d'agents de cette catégorie que le service ne puisse absorber.

En conclusion, les problèmes de management doivent évoluer et le personnel attend que les réponses données soient appliquées sans pour autant subir de représailles.

Le directeur s'engage à faire respecter les engagements pris. Pour se faire, il va s'entretenir avec la hiérarchie du centre. Il souligne qu'il n'a pas entendu de propos anti volontaires et félicite l'ensemble des participants. Il souligne le bon climat dans lequel les personnels se sont exprimés. Il assure également qu'il n'y a jamais de représailles au sein du SDIS.

L'ensemble du personnel laisse place aux personnels SPV.

Les représentants syndicaux vont saluer les membres de la direction et du centre. Seul le chef de casernement refuse de leur serrer la main ..... ça commence bien mais nous pouvons le comprendre ! Le secrétaire général de SUD va le signaler immédiatement au DDSIS et lui demande d'en prendre acte et de gérer cette situation.  
« La vraie faute est celle que l'on ne corrige pas. Confucius »

Les personnels et les partenaires sociaux seront vigilants sur la mise en place de la nouvelle ligne directrice fixée par le Directeur car ils ne souhaitent qu'une chose, travailler dans un climat de sérénité et de confiance.

Fin de la réunion : 19h15

**Afin de suivre ce dossier et les évolutions de management, le syndicat SUD sera présent au centre de Villefranche le 24 novembre 2011 à partir de 9h30.**



VILLEFRANCHE LE 17 OCTOBRE 2011

Le secrétaire Général



Gilbert LEBRUN